

FAQ CLICNJOB

[Cliquez sur une question pour y accéder](#)

GENERAL	3
CLICNJOB est-il gratuit ?	3
Puis-je tester CLICNJOB avant de demander un compte professionnel ?	3
Quel est le lien entre CLICNJOB et l'Emploi Store ? En quoi sont-ils différents ?	3
COMPTES ET INSCRIPTIONS	3
Comment s'inscrire à CLICNJOB ?	3
Quelle est la différence entre un compte jeune et un compte professionnel ?	3
Qui gère les comptes professionnels de ma structure ?	3
Combien de comptes professionnels peuvent être créés par une structure ?	3
Quel(s) type(s) de structures peuvent créer des comptes professionnels ?	3
SUIVRE DES JEUNES EN LIGNE	4
Comment rattacher un jeune à ma structure sur CLICNJOB ?	4
Quels jeunes puis-je suivre sur CLICNJOB ?	4
Quels jeunes puis-je informer sur CLICNJOB ?	4
Le conseiller doit-il se connecter à un jeune ? Ou vice-versa ?	4
Un jeune peut-il se rattacher lui-même à une structure ?	4
Quelles informations puis-je connaître sur les jeunes suivis sur CLICNJOB ?	4
Les jeunes sont-ils obligés de laisser leur profil "ouverts" aux conseillers ?	4
Un jeune peut-il être rattaché à plusieurs structures ?	4
Un jeune peut-il se connecter à plusieurs conseillers ?	4
Comment gérer les comportements abusifs et les propos inappropriés sur la plateforme ?	4
CREATEUR DE CV	5
Peut-on modifier un CV généré sur CLICNJOB ?	5
Peut-on mettre en ligne un CV créé par ailleurs (fichier .doc, .pdf) sur CLICNJOB ?	5
Un professionnel peut-il, depuis son espace pro, modifier le CV d'un jeune qu'il accompagne ?	5
RECHERCHE MULTICRITERES	5
Quels sont les jeunes que je peux rechercher sur CLICNJOB ?	5
Quels sont les critères de la recherche multicritères ? Quels filtres puis-je utiliser ?	5
Dans la recherche multicritères, quels CV sont pris en compte : le dernier CV réalisé ou tous les CV ?	5
CENTRE DE RESSOURCES	5
Est-il possible d'intégrer mes propres ressources au centre de ressources ?	5
MESSAGERIE ET FIL D'ACTUALITE	5
A qui puis-je envoyer des messages sur CLICNJOB ?	6
Puis-je transférer les messages CLICNJOB sur ma boîte mail ?	6
Qui puis-je sélectionner pour leur envoyer un message de groupe ?	6

Qui peut publier sur le fil d'actualité?	6
A qui puis-je diffuser de l'information sur mon fil d'actualité ?	6
Puis-je joindre des fichiers à un message posté sur le fil d'actualité ?	6

GENERAL

CLICNJOB est-il gratuit ?

L'entrée "jeunes" de CLICNJOB, qui comprend toutes les ressources pédagogiques (quiz, créateur de CV...) est accessible à tous, de manière entièrement gratuite. Les outils développés pour les professionnels de l'accompagnement sont également gratuits, mais leur accès est régi par une convention entre la structure utilisatrice (mission locale, E2C...) et WeTechCare, l'association qui a créé CLICNJOB.

Puis-je tester CLICNJOB avant de demander un compte professionnel ?

Vous pouvez tester l'entrée "jeunes" de CLICNJOB, qui est accessible à tous sur clicnjob.fr, et qui comprend toutes les ressources pédagogiques du site. En revanche, pour accéder aux outils professionnels, votre structure doit demander un accès professionnel via le formulaire de contact prévu à cet effet sur la page d'accueil accompagnant.

Quel est le lien entre CLICNJOB et l'Emploi Store ? En quoi sont-ils différents ?

L'Emploi Store, lancé par Pôle Emploi en 2015, met à disposition des services digitaux web et mobiles sur l'emploi et de la formation. C'est en quelque sorte un catalogue de services web de l'emploi. CLICNJOB est un de ces services, avec un public-cible bien défini: les jeunes en insertion.

COMPTES ET INSCRIPTIONS

Comment s'inscrire à CLICNJOB ?

On peut se créer un **compte jeune** directement sur clicnjob.fr, en cliquant sur le bouton "Connecte-toi" en haut à droite de la page, puis sur le lien "Inscris-toi".

Pour se créer un **compte professionnel**, le représentant d'une structure doit se rendre sur la page d'accueil dédiée aux accompagnants, et remplir le formulaire prévu à cet effet. Après l'étude de la demande, l'équipe CLICNJOB ouvre un accès professionnel à la structure, grâce auquel une structure peut créer autant de comptes professionnels qu'elle le souhaite pour ses collaborateurs.

Quelle est la différence entre un compte jeune et un compte professionnel ?

Un compte jeune permet de se créer un parcours d'apprentissage personnalisé sur CLICNJOB et d'enregistrer sa progression dans les quiz. Il permet également d'accéder à différents outils pratiques, comme le créateur de CV ou les fiches métiers. Il permet enfin de dialoguer avec des conseillers ou avec d'autres jeunes via la messagerie, ou en consultant le fil d'actualité de la structure à laquelle on est rattaché.

Un compte professionnel donne accès à des outils de suivi et de communication utiles dans l'accompagnement de jeunes en insertion : suivi du parcours d'apprentissage, consultation des CV réalisés par les jeunes, publication sur le fil d'actualité de la structure etc.

Qui gère les comptes professionnels de ma structure ?

C'est votre administrateur qui gère les comptes professionnels de votre structure. Lors de la création d'un accès professionnel, l'équipe CLICNJOB transmet des identifiants à un administrateur désigné. Celui-ci peut se connecter à une interface administrateur, à partir de laquelle il peut créer et gérer les comptes de ses collaborateurs.

Combien de comptes professionnels peuvent être créés par une structure ?

Un nombre illimité de comptes professionnels peuvent être créés par une même structure.

Quel(s) type(s) de structures peuvent créer des comptes professionnels ?

Toutes les structures qui accompagnent des jeunes vers l'emploi ou la formation (associations, établissement publics, organismes privés...) peuvent ouvrir un compte structure suite à la signature d'une convention avec WeTechCare.

SUIVRE DES JEUNES EN LIGNE

Comment rattacher un jeune à ma structure sur CLICNJOB ?

Il s'agit d'une procédure simple. Nous vous invitons à consulter le tutoriel dédié.

Quels jeunes puis-je suivre sur CLICNJOB ?

Sur CLICNJOB, vous pouvez accéder au profil et aux CV de tous les jeunes rattachés à votre structure sur le site, à moins qu'ils aient modifié leurs paramètres de confidentialité par défaut.

Quels jeunes puis-je informer sur CLICNJOB ?

Vous pouvez informer tous les jeunes que vous avez rattaché à votre structure sur CLICNJOB (voir ici pour le tutoriel associé). Vous pouvez les informer de différentes manières: via le fil d'actualité pour informer tout le monde; ou en envoyant des messages individuels ou de groupe. Vous pouvez sélectionner un groupe de jeune à informer en recherchant leurs noms ou en ciblant un profil de jeunes grâce à la recherche multicritères (ex: les jeunes ayant une formation de plombier).

Le conseiller doit-il se connecter à un jeune ? Ou vice-versa ?

Les deux sont possibles. Pour suivre un jeune sur CLICNJOB, un professionnel doit l'avoir dans ses contacts. Un jeune peut demander à être mis en relation avec son conseiller via son compte CLICNJOB, en effectuant une recherche nominale, ou à l'inverse, un conseiller peut rechercher un jeune inscrit sur CLICNJOB et l'ajouter à ses contacts.

Un jeune peut-il se rattacher lui-même à une structure ?

Non, un jeune doit obligatoirement être rattaché à une structure via un compte professionnel de cette même structure.

Quelles informations puis-je connaître sur les jeunes suivis sur CLICNJOB ?

S'il dispose d'un compte professionnel, un accompagnant peut accéder au profil des jeunes qu'il suit sur CLICNJOB: il pourra alors voir leur informations de profil, les CV qu'ils ont créés sur le site, les fiches métiers et les mémos qu'ils ont enregistrées et les scores qu'ils ont obtenus aux quiz.

Les jeunes sont-ils obligés de laisser leur profil "ouverts" aux conseillers?

Non. Ils peuvent décider des informations qu'ils partagent via les paramètres de confidentialité qu'ils gèrent depuis leur compte CLICNJOB.

Un jeune peut-il être rattaché à plusieurs structures ?

Non, il n'est autorisé à se rattacher qu'à une seule structure.

Un jeune peut-il se connecter à plusieurs conseillers ?

Oui, autant qu'il le souhaite, à condition qu'ils fassent partie de la même structure.

Comment gérer les comportements abusifs et les propos inappropriés sur la plateforme ?

Ce sont les structures qui sont responsables de la modération de leur page. Il est possible pour une structure de s'adresser directement à un jeune par message instantané afin de résoudre plus aisément les problèmes. Seul un conseiller peut créer une conversation groupée. Il est donc le seul à pouvoir modérer une discussion.

CRÉATEUR DE CV

Peut-on modifier un CV généré sur CLICNJOB ?

Il est possible de modifier le CV créé directement CLICNJOB, en modifiant les différents champs que l'on a renseigné dans le créateur de CV (ex: expériences professionnelles). En revanche, le créateur de CV génère un document pdf, et ne permet donc pas de créer un document modifiable sous traitement de texte.

Peut-on mettre en ligne un CV créé par ailleurs (fichier .doc, .pdf) sur CLICNJOB ?

Non. Seuls sont stockés dans l'espace personnel du jeune les CV qu'il a créé sur CLICNJOB.

Un professionnel peut-il, depuis son espace pro, modifier le CV d'un jeune qu'il accompagne ?

Non, un CV doit être modifié depuis le compte avec lequel il a été créé.

RECHERCHE MULTICRITÈRES

Quels sont les jeunes que je peux rechercher sur CLICNJOB ?

La recherche multicritères permet à un professionnel d'effectuer une recherche parmi les jeunes rattachés à sa structure sur CLICNJOB. Le moteur de recherche se base sur les informations contenues dans les CV que les jeunes ont créés sur CLICNJOB, et de leurs informations de profil. Pour que cet outil soit efficace, il est donc indispensable que les jeunes tiennent leur CV à jour sur la plateforme, et qu'ils aient bien renseigné leurs informations personnelles.

Quels sont les critères de la recherche multicritères ? Quels filtres puis-je utiliser ?

Lorsqu'il effectue une recherche parmi les jeunes de sa structure, un professionnel peut filtrer les jeunes selon les critères suivants:

- | | | |
|--|---|------------------------------------|
| • l'âge | • le projet professionnel (ex: plombier) | • les expériences professionnelles |
| • la ville d'habitation | • le fait d'avoir validé son projet professionnel | • la progression sur CLICNJOB |
| • le fait d'avoir un permis | • le niveau scolaire | |
| • le fait d'être véhiculé | • la formation | |
| • le statut (ex: en recherche d'emploi, de formation...) | | |

Dans la recherche multicritères, quels CV sont pris en compte : le dernier CV réalisé ou tous les CV ?

Tous les CV d'un jeune sont pris en compte : s'il a créé un CV avec un projet professionnel de plombier, et un autre avec un projet professionnel de boulanger, il apparaîtra lorsqu'on recherche les jeunes qui veulent être plombier ET lorsqu'on recherche les jeunes qui veulent être boulanger.

CENTRE DE RESSOURCES

Est-il possible d'intégrer mes propres ressources au centre de ressources ?

Non, le centre de ressources regroupe uniquement des ressources pédagogiques présentes dans les modules d'apprentissage de CLICNJOB.

MESSAGERIE ET FIL D'ACTUALITÉ

A qui puis-je envoyer des messages sur CLICNJOB ?

Vous pouvez envoyer des messages à tous vos contacts. Consultez ce tutoriel si vous ne savez pas comment ajouter quelqu'un à vos contacts.

Puis-je transférer les messages CLICNJOB sur ma boîte mail ?

Non, cette fonctionnalité n'a pas encore été développée.

Qui puis-je sélectionner pour leur envoyer un message de groupe ?

Vous pouvez sélectionner un profil de jeunes parmi tous ceux qui sont rattachés à votre structure sur CLICNJOB.

Qui peut publier sur le fil d'actualité ?

Toutes les personnes qui disposent d'un compte professionnel sur CLICNJOB peuvent poster des messages sur le fil d'actualité, au nom de la structure (et non en leur nom propre). Les jeunes rattachés à la structure peuvent uniquement commenter ces publications.

A qui puis-je diffuser de l'information sur mon fil d'actualité ?

Le fil d'actualité d'une structure est visible par tous les professionnels de cette structure disposant d'un compte professionnel sur CLICNJOB, et par tous les jeunes rattachés à cette structure.

Puis-je joindre des fichiers à un message posté sur le fil d'actualité ?

Oui.